

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LÉVILLIER, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT { Un an. Six mois. Trois mois.
Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
Hors Lyon. . . . 30 16 9
Etranger. 40 22 12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la *Liberté*, rue de la Liberté, 4. — Affranchir.

Lyon, 5 Décembre 1848.

Encore les légitimistes.

Nous disions, il y a peu de jours, aux légitimistes que leur passé étant fini, il leur reste encore un rôle très-réel et très-important à remplir dans l'avenir, en apportant à la démocratie le généreux concours de toutes les forces, de toutes les idées, de toutes les traditions d'honneurs, de loyauté et de fidélité qui constituent leur parti.

La plupart d'entre eux, ceux du moins qui ont assemblé deux congrès, n'ont pas voulu comprendre ce qu'il y avait de noble et de chevaleresque dans cette conduite; ils ont préféré se rattacher à un nom qui, jusqu'à présent, ne couvre que deux espérances de restauration.

Nous savons désormais que cette fraction des légitimistes a fait le serment d'Annibal contre la République.

Nous savons que leur rancune ne respectera rien, ni l'intérêt du pays, ni celui de la religion, dont ils parlent pourtant si fréquemment.

Nous savons que, quelles garanties que le pouvoir ait données à la paix, à l'ordre, à la religion, à la sécurité publique, ils l'accuseront toujours de favoriser le désordre et l'anarchie; parce que jamais ils ne pourront lui pardonner d'avoir brisé, avec l'arme révolutionnaire, les intérêts des castes et des races.

Nous savons qu'au lieu de prêter leur concours à la loyauté, au courage, au talent, représentés par Cavaignac, ils voteront pour l'ineptie, représentée par M. Louis Bonaparte.

Nous savons, en un mot, combien est vraie cette parole de Lamartine :

« Ils ne nous pardonneront pas d'avoir proclamé la République. »

Nous savons tout cela, et la conduite des hommes qui ont toujours gardé leurs sympathies à Metternich et à Nicolas, ne pourrait nous étonner.

Permis à eux, donc, de souiller, et la démocratie, et les hommes qui sont sortis de son sein.

Mais il ne saurait leur être permis de torturer les faits et d'en dénaturer le sens pour s'en servir comme d'une arme contre nous.

Que nous disent les journaux légitimistes? — Que la France est monarchique par ses mœurs et ses traditions, monarchique par l'opinion de la majorité.

Nous pourrions répondre en demandant quel est le principe le plus conforme à la morale, à la justice, au dogme chrétien dont ces journaux veulent se faire passer pour l'organe, du principe démocratique qui est le gouvernement de tous par tous, le dévouement du plus digne au service de ses frères, ou du principe monarchique, c'est-à-dire, du gouvernement de tous par une race privilégiée?

Et nous pourrions ajouter : Si le principe démocratique est le plus chrétien, le plus juste, le plus moral, ce qu'on ne peut nier sans être aveuglé par les préoccupations de l'inté-

rêt, pourquoi ne luttez-vous pas avec nous pour convertir la majorité à la morale, à la justice, au christianisme?

Mais nous ne porterons pas la querelle sur un terrain aussi élevé. Nous disons, nous, qu'actuellement la majorité de la France est démocratique; que le progrès est dans la démocratie seule, et que la marche des sociétés, depuis dix-huit siècles, ne peut laisser le moindre doute à cet égard dans l'esprit de l'observateur le plus superficiel.

Il y a longtemps que nous avons remarqué que toute la tactique légitimiste consiste dans la subtilité et les jeux de mots, nous en avons aujourd'hui une nouvelle preuve.

Des divers partis qui composent la réaction monarchique, ou plutôt la coalition des intérêts lésés par l'avènement de la République, un seul peut dissimuler les ambitions personnelles sous le voile d'un principe : c'est le parti légitimiste. Napoléonien, orléaniste, ces mots ne réveillent que des souvenirs de gloire ou d'écus; un seul mot représente la pensée d'une race qui puisse arguer de ce qu'elle appelle la légitimité, c'est la dynastie de la branche aînée.

C'est là réellement que réside le principe monarchique. Les hommes qui composent ce parti peuvent n'être guidés que par la rancune ou l'ambition; mais, nous le répétons, eux seuls peuvent abriter cette rancune et cette ambition sous le prétexte d'un principe.

Le principe, c'est celui du droit divin; car, au point de vue du droit divin seul, on peut considérer comme légitime le privilège d'une dynastie.

Il est vrai que le principe est usé, démolé; il s'en va; les légitimistes eux-mêmes le renient; mais encore une fois, il est la seule justification logique du privilège. Il serait par trop risible de ne considérer l'hérédité monarchique que comme une affaire d'utilité.

Il est bien vrai encore que la branche aînée est d'origine révolutionnaire, ce qui va un peu à l'encontre de sa filiation légitime. Mais les henriquinistes n'y regardent pas de si près. Soyons aussi indulgents qu'eux, et allons droit au fait.

Si ces messieurs mettaient sur leurs bulletins le nom de *Henri V, roi de France*, ils seraient francs, logiques, sincères; ils représenteraient une idée, et l'on verrait au juste combien leur idée rallie de partisans.

Ces bulletins seraient réellement les bulletins de vote de la monarchie.

Mais ces messieurs sont plus fins que cela. Ils savent bien qu'ils sont une minorité imperceptible, puisqu'ils ont vainement traîné de départements en départements la candidature infortunée de leur pontife, M. de Genoude. Ils préfèrent s'emparer d'un nom qui rassemble autour de lui, et les égoïsmes froissés par l'avènement de la République, et les souvenirs d'un passé glorieux, et les ambitions déçues, et les espérances de bien-être matériel. Ils préfèrent s'emparer d'un nom cher au grognard et au paysan, et qui flatte surtout les oreilles des niais; d'un nom qui, en définitive, ne se pose pas, en apparence du moins, comme le représentant

du principe d'hérédité, mais simplement comme aspirant à la première fonction de la République; ils s'emparent d'un nom, en un mot, qui ne résume ni les principes, ni les tendances, ni la dynastie que chérissent ces messieurs.

Et puis, chaque vote obtenu par ce nom, ils le comptent comme un bulletin de vote contre la démocratie!

Mais, de grâce, Messieurs, comptez-vous donc! Combien êtes-vous qui voulez Henri V et les Bourbons? combien qui ont foi en vos doctrines?

Mais non, vous préférez vous cacher derrière les débris poudreux de la redingote grise, encore tachée du sang d'Engbien; vous préférez vous mêler aux Girardin, aux Thiers, aux Barrot, aux Granier de Cassagnac, à ceux qui votent pour Bonaparte, parce qu'ils attendent des ministères ou des places; à tous ceux, en un mot, qui se moquent autant des principes monarchiques que des principes de foi, d'honneur et de loyauté.

Nouvelles du Pape et de l'escadre.

Nos dernières correspondances d'Italie annoncent que S. S. Pie IX était arrivé à Caserte, et que le roi de Naples s'était empressé de venir mettre à sa disposition la résidence royale qu'il y possède.

C'est dans la nuit du 24 au 25, vers une heure du matin, que S. S. sortit du Quirinal, par la grande porte; il passa au milieu de la garde nationale, qui y montait la garde, caché dans un fourgon du palais sur lequel ont coutume d'aller et venir les officiers de la maison papale; de là il se rendit à Saint-Pierre où il séjourna pendant quelque temps. En sortant il alla s'embarquer à Fiumicino, sur le *Ténare*, bâtiment français qui l'attendait. On dit que ce sont les ambassadeurs de France et d'Espagne qui ont dirigé cette fuite; on dit même qu'ils ont accompagné le Pape. On dit encore que l'ambassadeur anglais lord Temple, qui était arrivé à Rome depuis deux jours, a quitté cette ville la même nuit que le Pape.

Le Pape a grandement bien fait de quitter Rome, car il n'était plus maître chez lui; il était gardé à vue. Non-seulement l'assassin du comte Rossi n'a pas été recherché, mais encore il s'est décoré du titre de Brutus III, qui lui a été publiquement donné par ceux qui l'entourent.

On annonçait, hier soir, qu'un bataillon du 33^{me}, qui faisait partie de l'expédition pour l'Italie, venait d'être débarqué à Marseille. Nous donnons, sous toute réserve, cette nouvelle qui, comme on peut le penser, était l'objet de mille commentaires.

L'escadrille sur laquelle est embarquée la brigade expéditionnaire commandée par M. le général Mollière, et qui avait pris le large dans la soirée d'avant-hier, n'a pas immédiatement continué sa route. Elle est allée mouiller, à très-peu de distance de Marseille, sous les hauteurs d'Endoume, et, durant toute la journée d'hier, dimanche, on a pu voir, de cette partie de la côte, les cinq bâtiments composant cette escadrille échanger entre eux des signaux.

Depuis plusieurs jours déjà, on attend à Toulon le pape

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

AVENTURES ROMANESQUES
DE
DON JUAN DE WATTEVILLE,
ROMAN EN 3 VOLUMES.
2^e partie.

XX. — La Retraite. — Suite. *

Le combat ne fut pas long, mais terrible et meurtrier. Dès la première décharge de mes douze braves montagnards, douze cadavres, — gentilshommes ou soldats, — tombaient à nos pieds.

Parmi eux, était l'algauzil de la Sainte-Hermanad, frappé à mort.

A peine leurs carabines déchargées, nos Catalans les rejetèrent en bannière sur leurs épaules et, mettant l'épée au poing, ils s'ouvrirent, à ma suite, un passage sanglant à travers la foule de nos assaillants.

Quand nous sortîmes du palais de Villafior, j'avais laissé quatre de mes braves tués sur des monceaux de morts... et nous emportions trois blessés sur nos épaules.

Le parc, désert, nous offrait un sûr moyen de fuite. Ses épais ombrages à peine éclairés par la lune nous protégeaient, et ses allées tortueuses nous conduisaient jusqu'aux bords du Mançanarès, où quelques valets de notre troupe nous attendaient avec des chevaux sellés et bridés.

Du doigt je montrai à mes compagnons l'eau de la rivière qui scintillait comme un fanal à travers le feuillage des arbres, et je me mis à l'arrière-garde pour protéger notre re-

* Voir les nos des 3, 4, 5, 6, 7, 10 11, 14, 18, 21, 25 novembre, 1^{er} et 5 décembre.

traite.

J'avais été assez heureux pour échapper à la furie de mes ennemis sans de graves blessures, et un poignard, celui du comte de Lirias, m'avait seul percé les chairs du bras gauche.

— Adieu, dis-je en m'enfonçant le dernier sous les arcades de verdure qui allaient me dérober la façade du palais, et la fenêtre de ma fiancée, — adieu, Blanca, adieu, séjour de l'innocence et de l'amour! — adieu, ma belle fiancée! Le sort nous sépare. Les hommes délient les nœuds que nos deux âmes avaient formés. Dieu, peut-être, nous réunira quelque jour. Au revoir donc, et pas d'adieu!

Et, cédant à un sentiment irrésistible, je fis quelques pas vers le balcon dont les jalousies abaissées laissaient percer quelques rayons de la lumière intérieure. Puis, je chantai le refrain d'une des ballades favorites de la fille du comte de Villafior.

Je ne sais si mes yeux me trompèrent, ou si ce fut mon cœur, — mais il me sembla que la jalousie s'agitait et qu'une petite main blanche agita derrière un mouchoir.

En ce moment, un de mes compagnons, inquiet de mon retard, m'aborda :

— Capitaine! à quoi pensez-vous? Le temps presse, une minute de retard peut nous perdre...

— C'est vrai, Paquito, je suis fou! Partons...

Et me retournant une dernière fois vers le balcon de dona Blanca :

— Au revoir, mon amour, au revoir! — m'écriai-je en lui jetant un dernier baiser avec mon adieu.

Et je suivis Paquito avec qui je rejoignis bientôt la troupe de mes Catalans.

Les échos du parc redirent encore le nom de Blanca et tout rentra dans le silence.

Je ne devais plus la revoir.

Et puisque son nom se trouve pour la dernière fois sur mes lèvres, laissez-moi vous apprendre de suite ce qu'elle est

devenue.

Son histoire sera courte. — courte comme nos amours, — courte comme notre bonheur.

Le lendemain de ma fuite, dona Blanca entra dans le couvent de Notre-Dame-de-Merci, à Madrid, comme novice.

Un an après, elle y prenait le voile.

Six mois après, elle était morte, — morte en murmurant mon nom et en demandant pardon à l'époux céleste qu'elle s'était donnée de ne pouvoir chasser le souvenir de ses amours terrestres, alors qu'elle n'aurait dû brûler que d'un feu divin...

Pauvre femme!

Revenons.

Après un quart-d'heure de marche à travers les allées du parc, nous arrivâmes à la poterne donnant sur le Mançanarès.

Comme nous nous y attendions, nos chevaux et nos valets étaient là, tout prêts, et fort inquiets à la lutte dont ils avaient entendu le bruit, sans en connaître le résultat et sans nous bouger de la place que mon lieutenant leur avait assignée.

Du reste, ainsi que l'avait prévu Paquito, cette poterne secrète et enfeue dans les arbres avait échappé à la surveillance de nos gardiens et se trouvait libre de sentinelles.

Quelques branchages coupés aux arbres du parc et liés par nos écharpes servirent à improviser des litières pour nos blessés : elles furent portées par ceux des chevaux que la mort de nos compagnons laissait libres, et nous, montant sur les autres, après avoir rechargé nos arquebuses, nous nous éloignâmes du parc et descendîmes la berge de la rivière.

Le Mançanarès n'est guère qu'un large ruisseau, comme vous savez, peu profond et offrant partout des gués sûrs.

Il fut franchi sans peine et sans retard, et bientôt, grâce à la vigueur de nos montures, Madrid ne nous apparut plus

Pie IX, qui s'est embarqué à Civitta-Vecchia sur le bâtiment à vapeur français le *Ténare*, dans la journée du 26 novembre, et les ordres sont donnés pour que S. S. soit reçue avec les honneurs dus à son rang. Mais, il paraît certain maintenant que le Pape s'est dirigé vers Naples, afin d'avoir une entrevue avec le vice-amiral Baudin, commandant l'escadre de la Méditerranée.

M. de Corcelles est arrivé le 2 décembre à Toulon, où l'*Osiris*, corvette à vapeur, a été mise à sa disposition.

La flotte de la Méditerranée se groupe et se tient prête à agir; mais ce mouvement de concentration a été fatal à un de nos plus beaux vaisseaux. Le *Jemmapes* a fait côte en voulant approcher de Civitta-Vecchia. On espère le renflouer.

La frégate à vapeur la *Pomène* est partie de Toulon le 1^{er} décembre, portant des dépêches du gouvernement à l'amiral Baudin.

Brigade expéditionnaire d'Italie.

Nous lisons dans le *Courrier de Marseille*:

Notre rade présentait samedi un rare et beau spectacle.

Dès les premières heures de la journée, une foule immense s'était portée sur les hauteurs qui dominent le port et les environs. A voir un pareil empressement, on eût dit que notre population tout entière voulait s'associer, par un solennel témoignage à la pensée patriotique de l'expédition.

Entre 10 et 11 heures, les troupes casernées à la Porte d'Aix sont arrivées sur l'esplanade de la Tourette. Elles avaient traversé les quartiers de la vieille ville en chantant le *Chant de Départ*, et, au moment où elles atteignaient le rivage, la foule s'était mise à répéter en chœur les strophes belliqueuses. Un véritable enthousiasme, dont les fanfares des corps de musique secondaient l'élan, animait tous les esprits.

Le *Magellan* recevait dans le bassin même du port le contingent de troupes qui lui était assigné. Quant au *Labrador* et au *Christophe Colomb*, c'est dans l'enceinte du port auxiliaire qu'ils opéraient l'embarquement.

Curieuse d'assister de plus près à cet intéressant tableau, la foule a fini par violer la consigne qui lui interdisait l'accès de la double jetée formant ce nouveau bassin.

Enfin, les deux frégates, escortées du *Vautour* à bord duquel sont transportées les munitions, ont levé l'ancre et franchi la passe.

A ce moment, le spectacle a pris un caractère plus émouvant encore; il s'est fait, entre la multitude entassée au rivage et les braves soldats penchés sur la galerie des vaisseaux, un échange unanime de fraternelle sympathie et de bruyantes acclamations. La joie était universelle, elle éclatait dans les gestes et les regards de nos troupes, elle n'était pas moins visible sur le front des citoyens qui leur disaient adieu, et, de part et d'autre, le cri : *Vive la République!* résumait toutes les impressions.

Quand le *Labrador* et le *Christophe Colomb* ont eu gagné le large, la même scène s'est renouvelée pour le *Magellan*, à sa sortie du port.

On a beaucoup parlé de réaction; certes, nous sommes loin d'accepter complètement ce mot avec le sens qui s'y rattache, mais nous avons la preuve évidente qu'il existe un parti qui, écrasé en février, est resté pendant long-temps dans l'ombre, et peu à peu s'est relevé de l'état d'anéantissement et de terreur où l'avait plongé subitement cette révolution si complète et si inattendue. Il en est arrivé aujourd'hui à un point d'arrogance très-peu en harmonie avec la frayeur qui l'obsédait à l'époque des journées de juin, par exemple.

Oh! alors, il n'était ni fier ni insolent. Le général Cavaignac était à ses yeux le sauveur, la divinité tutélaire de la France; et le parti tout entier applaudissait au décret de l'Assemblée nationale, qui confiait temporairement le pouvoir exécutif à l'honorable citoyen qui avait, au péril de sa vie, combattu et étouffé l'insurrection, hydre toujours renaissante, levée pour la destruction de la société, arme re-

doutable qui a rarement failli dans la main de ses moteurs.

Le moment du danger passé, la faction dont nous parlons et que nous appellerons, si vous voulez, le parti des ambitions trompées, des espérances personnelles déçues, lâche, ingrate et jalouse, a jeté la pierre à l'homme qui l'avait sauvée, et s'est mise à débâter contre lui d'une manière aussi virulente qu'insensée. Elle l'accuse de socialisme, lui, le défenseur de la famille et de la propriété, et ne craint pas de lui opposer, comme concurrent sérieux, un homme d'un nom illustre à la vérité, mais d'une nullité reconnue.

Honte à ces égoïstes qui, dans l'espoir de réaliser leurs rêves ambitieux, veulent placer à la tête de leur pays, lorsqu'il a besoin d'une main vigoureuse, un homme de paille, un véritable mannequin!

Pour nous, nous sommes bien convaincus que tout homme d'ordre et de bon sens repoussera vivement cette candidature, et que ceux qui veulent le repos et l'honneur de la France, n'hésiteront pas un seul instant entre le vainqueur des journées de juin et le héros des faits d'armes de Boulogne et de Strasbourg. (Communiqué.)

On donne comme certain que le gouvernement prend en ce moment des mesures pour pouvoir diriger vers l'Italie un corps de 20,000 hommes. Ces troupes seraient, dit-on, commandées par M. le général Lamoricière en personne.

L'*Union Nationale*, qui soutient aujourd'hui la candidature de Bonaparte, aurait-elle coopéré dans le temps à la rédaction d'une affiche électorale en faveur de M. de Genoude, affiche placardée sur tous les murs de Lyon, et dans laquelle on lisait cette phrase significative :

« Voulez-vous la guerre, et tout ce qu'elle entraîne à sa suite ? »

« Votez pour Louis-Napoléon ! »

Réponse au démenti du *Salut Public*.

Pour bien comprendre la nature de nos observations au sujet de la rédaction co-sanguine du *Président* et du *Salut Public*, il faut savoir qu'outre la correspondance particulière à laquelle peuvent être abonnés pareillement des journaux de diverses couleurs, telles que les correspondances Rascol, Lejollivet, Paya, Delaire, etc., etc., le *Salut Public*, a, à Paris, un ami, un correspondant spécial qui lui envoie chaque jour, et exclusivement ses impressions personnelles.

C'est de cette correspondance que nous avons voulu parler en disant, dans notre numéro de samedi, que le *Président* et le *Salut Public* avaient la même rédaction.

Le *Salut Public* nous donne un démenti formel.

Nous répondrons par deux citations.

Correspondance SPÉCIALE du *Salut Public*. Nouvelles de Paris du *Président*.

Le maréchal Bugeaud est nommé dans la Charente; mais JE crois qu'il ne viendra à Paris qu'après l'élection du président.

MM. Félix Pyat et Proudhon ont fini par tomber d'accord sur les conditions d'un duel qui doit avoir lieu aujourd'hui. Le ridicule qui a forcé M. Proudhon à aller sur le terrain devrait bien épargner sa personne, mais tuer impitoyablement ses dangereuses doctrines.

Les sociétés secrètes ne désarment pas; elles sont toujours prêtes et semblent épier quelque occasion favorable.

Ce n'est pas tout. Et puisque nous y sommes, vidons le sac aux démentis.

Outre l'ami qui lui envoie chaque jour de Paris sa correspondance spéciale, le *Salut Public* a encore un autre ami (heureux journal!) qui lui adresse, toujours spécialement, une lettre quotidienne, politique et financière.

Le maréchal Bugeaud est nommé dans la Charente; mais JE crois qu'il ne viendra à Paris qu'après l'élection du président.

MM. Félix Pyat et Proudhon ont fini par tomber d'accord sur les conditions d'un duel qui doit avoir lieu aujourd'hui. Le ridicule qui a forcé M. Proudhon à aller sur le terrain devrait bien épargner sa personne, mais tuer impitoyablement ses dangereuses doctrines.

Les sociétés secrètes ne désarment pas; elles sont toujours prêtes et semblent épier quelque occasion favorable.

Or, voici ce que nous lisons dans les deux journaux cousins.

Lettre politique et financière du *Salut Public* (spéciale).

Paris, 1^{er} décembre 1848.

La Banque de France donne sa situation; elle est assez favorable.

Les effets arriérés ne s'élèvent plus qu'à 93,000 fr., au lieu de 200,000 fr.

Les effets en souffrance ne varient pas.

Les escomptes, cette fois, sont en voie de progrès, puisque le portefeuille a six millions de plus, soit 173 millions.

Le numéraire s'est accru de 4 millions, ainsi que la circulation des billets au port.

Le 3 p. 100 laissé hier à 63 83, monte à 66 40 pour finir à 66 33, fin courant; hausse 50 c.

Le trésor porte son crédit de 20 à 24 millions, mais par contre les comptes courants n'ont plus que 105 au lieu de 104 millions, les actions gagnent 25 fr. à 1595.

Il y a une reprise dans les transactions commerciales. Nous entrons en liquidation, elle se fait en hausse.

On signale de nouveaux troubles à Rome et la fuite du pape sous la date du 24 novembre, avec plusieurs personnages politiques.

L'emprunt romain tombe à 58 50 et 30.

Ici les affaires, vers la fin de la Bourse, s'engagent à la hausse avec assez de vivacité, c'est que la France ne saurait périr.

Le 5 p. 0/0 de 43 arrive à 42 20.

Les chemins de fer varient peu.

Orléans est stationnaire à 600.

Avignon-Marseille s'élève à 160.

Le Nord fait 345 70.

La Bourse est bonne.

La liquidation de la rente s'est faite aujourd'hui en hausse, ainsi que devait le faire présager la Bourse d'hier. Il y avait beaucoup de vendeurs à découvert, dont les rachats ont raffermi les cours. On remarquait, du reste, que les demandes étaient assez considérables pour fin décembre.

N. 3 du *Président*.

BOURSE DE PARIS.

La Banque de France donne sa situation; elle est assez favorable.

Les effets arriérés ne s'élèvent plus qu'à 93,000 fr., au lieu de 200,000 fr.

Les effets en souffrance ne varient pas.

Les escomptes, cette fois, sont en voie de progrès, puisque le portefeuille a six millions de plus, soit 173 millions.

Le numéraire s'est accru de 4 millions, ainsi que la circulation des billets au port.

Le 3 p. 100, laissé hier à 63 83, monte à 66 40, pour finir à 66 33, fin courant; hausse 50 c.

Le trésor porte son crédit de 20 à 23 millions, mais par contre les comptes courants n'ont plus que 105 au lieu de 104 millions, les actions gagnent 25 fr. à 1595.

Il y a une reprise dans les transactions commerciales. Nous entrons en liquidation, elle se fait en hausse.

On signale de nouveaux troubles à Rome et la fuite du pape sous la date du 24 novembre, avec plusieurs personnages politiques.

L'emprunt romain tombe à 58 50 et 30.

Ici les affaires, vers la fin de la Bourse, s'engagent à la hausse avec assez de vivacité, c'est que la France ne saurait périr.

Le 5 p. 0/0 de 43 arrive à 42 20.

Les chemins de fer varient peu.

Orléans est stationnaire à 600.

Avignon-Marseille s'élève à 160.

Le Nord fait 345 70.

La Bourse est bonne.

La liquidation de la rente s'est faite aujourd'hui en hausse, ainsi que devait le faire présager la Bourse d'hier. Il y avait beaucoup de vendeurs à découvert, dont les rachats ont raffermi les cours. On remarquait, du reste, que les demandes étaient assez considérables pour fin décembre.

Le pape demande asile à la France, et la France démocratique lui prépare un triomphe. La France vient de proclamer la République, et elle va s'incliner devant celui qui représente dans le monde l'idée vieille de dix-huit siècles. Les vaisseaux de la République vont chercher Pie IX, et Pie IX invoque la République, c'est-à-dire que la démocratie va au catholicisme, et que le catholicisme tend la main à la démocratie; c'est-à-dire que la réconciliation officielle de l'Eglise avec le système social des temps modernes s'opère en ce moment sous nos yeux, et que la France est appelée à l'insigne honneur de signer le traité de paix entre l'idée religieuse et l'inspiration de 1789, ces deux forces dont l'antagonisme fait depuis soixante ans le malaise de nos sociétés. Nous le disions l'autre jour, et nous le répétons, nous ne croyons pas que depuis la révolution française se soit levé sur le monde un moment plus solennel.

Voilà l'œuvre de Pie IX! Voilà l'œuvre immortelle de cet homme que le peuple romain laisse fuir avec indifférence.

que comme une vaste masse noire dessinant les silhouettes de ses toits et de ses clochers sur l'azur foncé du ciel.

Le combat avait été trop prompt, la fuite trop rapide pour que notre retraite pût être inquiétée.

Personne ne nous poursuivait; et nous pûmes arriver sans encombre à l'entrée d'une vallée étroite qui conduisait aux premières pentes de la Sierra.

Un petit bois coupé de clairières et semé de blocs de granit en défendait l'entrée.

Ce fut là que nous fîmes notre première halte.

Il était deux heures du matin. La lune argentait de ses pâles lueurs la cime des arbres et la crête des rochers. Les étoiles scintillaient au ciel, — un léger vent du sud soupirait dans les feuillages de la forêt et ridait la surface du ruisseau voisin. Les oiseaux étaient endormis. Tout était calme autour de nous, et le mélancolique silence de la nature contrastait étrangement avec les tempêtes qui grondaient au fond de mon cœur.

Sombres, mais résignés, — mes Catalans s'arrêtèrent dans une des clairières; ils déposèrent leurs blessés sur des lits de mousses et de vêtements, débridèrent nos chevaux pour les laisser paître l'herbe de la clairière, et, après avoir posté deux sentinelles à l'entrée du bois, ils allumèrent un grand feu et pansèrent les blessures de leurs camarades.

Après quoi, se couchant à leur tour à côté d'eux, ils cherchèrent dans le sommeil un instant de trêve et de repos à cette rude journée.

Seul, avec mon lieutenant Paquito, je restais éveillé.

Assis tous deux sur un bloc de granit, nous tenions conseil et nous délibérions sur le parti qui nous restait à prendre, après cette échauffourée qui ruinait tous nos projets, toutes nos espérances.

Capitaine, me demanda Paquito, en fixant sur moi un regard interrogateur, capitaine, avez-vous réellement renoncé à nous abandonner?

— Oui, Paquito.

— Vous êtes bien décidé à reprendre la vie errante et périlleuse que nous menions ensemble, avant d'avoir connu dona Blanca?

— Bien décidé.

— Eh bien! vous serez encore notre chef. Que tout soit oublié. Commandez, et vous serez obéi.

— Je te reconnais là, mon brave. Tu n'auras pas à te repentir de ta confiance, ni toi ni la troupe des montagnés noirs.

— Que voulez-vous, capitaine? à tout seigneur, tout honneur! Vous seul, dans toutes les Espagnes, êtes capable de mener à bien une aussi rude guerre. Vous nous retrouvez tous sous votre drapeau.

— Tous! hélas! non, Paquito. Pendant mon absence, notre bande a essuyé bien des pertes... non-seulement en hommes, mais aussi en armes et en munitions.

— Ah! c'est vrai, nous sommes presque à sec.

— Combien nous reste-t-il de quintaux de poudre dans la posada de San-Josefo?

— Pas une once. La posada a été dévastée il y a quinze jours par une bande d'arquebusiers et d'alguasils de Saragosse.

— Ah! les pillards.

— Dites des voleurs, capitaine. On n'a jamais vu pareil brigandage.

— Enfin, ce qui est fait est fait. Il faut en prendre notre parti.

— Et racheter de la poudre.

— Nous y aviserons. Et le dépôt d'arquebuses?

— Saisi.

— Saisi! Quand et par qui?

— Il y a huit jours, par le corregidor de Tudèle. Oh! pour cela, nous n'avons rien à dire. Il a opéré dans les règles. Cela s'est fait d'après la loi.

— Après...?

— Après. Ma foi, capitaine, je ne sais ce que vous voulez de plus.

(La suite à un prochain numéro.)

L'administration du Jardin-d'Hiver a l'honneur de prévenir MM. les abonnés que mercredi et vendredi il y aura, de trois à cinq heures, concert vocal et instrumental.

Les intermèdes seront remplis par des scènes de Guignol. MM. les abonnés sont priés de se munir de leur carte d'abonnement.

Salle du Cercle musical.

Jeudi 7 décembre 1848, à 8 heures du soir, grand Concert vocal et instrumental donné au bénéfice d'un artiste père de famille.

On y entendra pour la partie vocale MM. Lapierre, Fabre, Philippe, Désiré, Mlle Dechauvillerain.

Et des chœurs chantés par la société des Montagnards.

Pour la partie instrumentale, MM. Cherblanc aîné, Luigini (Alexandre), Luigini (Joseph), pianiste du Grand-Théâtre.

Nous recommandons spécialement ce concert tout à la fois comme œuvre d'art et d'humanité.

Salle du Collège.

Dimanche 31 décembre 1848, à midi précis, au bénéfice des colons lyonnais, PREMIER GRAND CONCERT POLITIQUE

donné par la société philharmonique du Nord, avec le concours de 150 exécutants artistes et amateurs.

Prix du billet : 1 fr.

Epigramme.

Certain journal de notre ville
Ayant plus d'un tour dans son sac,
D'une façon assez habile,
Depuis un mois, propose Cavaignac....
Sur le succès de sa candidature
Le général peut compter maintenant :
On dit même déjà, comme une chose sûre,
Que le *Salut Public* a fait le *Président*.

ette œuvre que ces pauvres gens ne comprennent pas, le monde l'a comprise, et depuis longtemps l'a jugée. Pie IX n'a pas agité la société à sa surface, il l'a remuée dans ses profondeurs intérieures. Son règne de prince serait fini, son règne de pontife entrerait dans sa phase de gloire; il mourrait demain, son nom resterait comme un symbole, son règne de deux ans ferait époque.

Et maintenant, si nous le jugeons de cette hauteur, le fait de la révolution de Rome, nous l'avouons, n'a plus la puissance de nous émouvoir. Nous ne craignons point pour Pie IX; il ne sera jamais donné aux Romains de lui faire autant de mal qu'il leur a fait de bien. Laissons agir ces pygmées. Rome, avec le pape, est la première ville du monde; Rome, sans le pape, n'est qu'un musée. Ils s'en apercevront.

Pie IX s'achemine vers l'exil : soyez béni, Saint-Père; le monde vous regarde et la France vous attend.

(Ere nouvelle.)

On lisait dernièrement dans la *Presse* :

« M. Eugène Cavaignac appartient à la religion protestante; son père était protestant, et ce fut le motif qui, en Belgique, lui fit refuser la sépulture dans un cimetière catholique.

« Le fait est faux, nous aurions dû nous en douter par cela même qu'il était donné par la *Presse*.

« Voici la note envoyée à l'*Ere nouvelle* par le secrétaire du pouvoir exécutif :

« Le journal la *Presse* affirme, dans son numéro de ce jour, que le père de M. le général Cavaignac était protestant, et que le général lui-même appartiendrait au culte réformé. »

« Quel mensonge, quelle nouvelle calomnie la *Presse* nous donnera-t-elle demain ? »

La lettre suivante vient d'être adressée par M. l'évêque de Châlons au gérant du journal la *Vérité*, de cette ville :

Monsieur,

Dès les premiers jours, j'ai fait connaître mes sympathies et je m'estime heureux de les voir partager par tout ce qu'il y a de personnes sages et amies de l'ordre, par tous ceux qui sentent le besoin de la paix et la nécessité de revenir aux principes que nous enseignons et qui sont les seuls vrais; car nous n'admettons, ni en religion, ni en politique, cette liberté tant prônée, cette liberté sauvage de tout juger, de faire tout à sa guise, de bâtir des systèmes, de rêver des utopies, en un mot, de déraisonner.

Les jours de Babel ont passé et sont loin de nous, ces jours malheureux et honteux, où le monde entier fut dans la confusion et où personne ne s'entendait, et où l'on se trouva, comme nous le sommes aujourd'hui, plongés au fond d'un abîme. Non, non ! il nous faut autre chose que cela : nous avons besoin de la vérité, qui est Dieu; je dis de la vérité catholique, tout le reste n'étant que mensonge et erreur.

Mes sympathies sont donc pour M. le général Cavaignac, je le dis à tous; je suis loin, toutefois, de les imposer à personne, je ne le dois et ne le puis pas. Je dis en conscience ce que je crois vrai.

Mgr le cardinal évêque d'Arras l'a dit en termes plus énergiques, et il a bien dit.

Honneur donc à M. le général Cavaignac ! qui a bien mérité et continuera à bien mériter de la patrie. A ce compte, ce nom sera grand et comblé de bénédictions dans tous les âges.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer, et d'être bien sincèrement votre serviteur,

M. J., évêque de Châlons.

P. S. — Je vous autorise à publier cet écrit.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 17 novembre 1848.

Présidence du citoyen REVEL, maire.

La séance est ouverte à six heures du soir.

L'appel nominal constate la présence des citoyens Bacot, Bernard, Bonnardel, Bouniols, Brevard, Bouchardy, Brossette, Bruyn, Chaboud, Chavent, Ducarre, Faure (Bruno), Fayolle, Fraisse, Grillet, Grinand, Hodieu, Juif, Laforest (Emile), Loyson, Métra, Monnier, Morellet, Morlon, Noilly, Pailleron, Pain, Peyronnet, Pitiot-Colletta, Régnay, Ricard, Saunier, Seriziat, Vachez, Valois.

Le citoyen Edant, retenu à la Commission des écharpes, le citoyen Prost, malade, et le citoyen Platon, se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre est lu et adopté, après une observation du citoyen Chaboud, à propos de l'omission de son nom sur le compte-rendu de la séance du 9 novembre, publiée dans les journaux; il paraît résulter des explications fournies, que cette omission doit être attribuée à la circonstance, que, parfois, les conseillers n'arrivent à la séance qu'après l'appel nominal. Pour éviter les inconvénients de ces omissions, les membres du conseil sont priés de se faire inscrire lorsqu'ils arriveront après l'appel.

Le cit. MAIRE annonce qu'en exécution du décret du 6 novembre dernier, la Constitution sera proclamée solennellement dimanche prochain 19 courant, à midi, sur la place des Terreaux. Il demande que pour célébrer dignement cette fête, on maintienne au budget supplémentaire de 1848, au chapitre des dépenses pour fêtes publiques, une somme de 10,000 fr. qui sera employée à dégager du Mont-de-Piété des effets en ustensiles et vêtements engagés jusqu'au chiffre de six fr.

L'examen de cette demande est renvoyé au moment du rapport de la commission des finances sur le budget supplémentaire de 1848.

Le cit. DUCARRE, au nom de la commission des intérêts publics, fait un rapport sur la réclamation de la commune de la Guillotière, relativement au privilège exercé sur ladite commune par le directeur des théâtres de Lyon. Ce rapport conclut à l'adoption de la délibération suivante :

« Jusqu'à ce que la législation sur les théâtres soit modifiée ou qu'elle soit remplacée par un système nouveau, la ville de Lyon repousse les prétentions émises par la ville de la Guillotière, et demande à M. le ministre de l'intérieur qu'il maintienne les villes de Lyon et de la Guillotière dans une même circonscription théâtrale. »

Le cit. JUIF prend la parole pour combattre les conclusions de la commission; il s'élève contre les prétentions de

la ville de Lyon à vouloir exercer un privilège sur les théâtres de la Guillotière. Ce privilège est une injustice; il a été créé au profit d'un directeur, sans qu'aucune compensation ait été accordée à la commune sur laquelle il pèse.

Le citoyen Juif remonte à l'origine de ce privilège; il rappelle les procès que la direction des théâtres de Lyon a eu à soutenir contre des établissements de la Guillotière, qui voulaient s'affranchir d'un impôt aussi criant; ce fut à la suite de ces débats judiciaires que l'autorité supérieure, saisie de la question, étendit la circonscription théâtrale de Lyon aux communes suburbaines, et accorda ainsi au directeur de Lyon un droit de prélèvement d'un cinquième des recettes sur les théâtres desdites communes.

Le cit. VALOIS rectifie quelques faits avancés par le citoyen Juif, à propos des procès que la direction de Lyon a eu à soutenir. Il dit que le privilège a toujours existé, et que, s'il a été suspendu momentanément, quant à la commune de la Guillotière, ça été par la volonté d'un directeur qui, par ce fait même, a succombé un peu plus tôt que les autres. Lorsque le privilège de la troupe sédentaire de la ville de Lyon a été créé, la Guillotière n'était qu'un faubourg de Lyon; par suite de l'augmentation de sa population, qui, d'ailleurs, fait partie de l'agglomération lyonnaise, la Guillotière a dû être, comme elle l'a été, comprise nominativement dans le privilège du directeur de Lyon; sans Lyon, la ville de la Guillotière ne serait rien; car elle profite de tous les établissements publics de la cité-mère. Veut-on créer à nos théâtres une concurrence qui sera exonérée des charges d'un cautionnement, de l'entretien de quatre troupes, des frais de mise en scène, qui sera libre de toute surveillance au point de vue de l'art ? on ruinera à coup sûr toutes nos directions; mais alors, il faut fermer à la Guillotière nos musées, nos bibliothèques, nos hôpitaux, nos établissements d'instruction, notre école des Beaux-Arts, et ainsi, on aura mis en pratique la maxime de *Chacun chez soi*.

Le cit. VALOIS conclut dans le sens du rapport.

Le cit. JUIF discute la valeur des arguments présentés par le citoyen Valois, et, à propos du procès dont on a parlé, explique que l'établissement de la Rotonde avait été exonéré du paiement du cinquième par un jugement de première instance, et que ce fut sur l'appel qu'un arrêt de la Cour maintint le privilège.

La délibération proposée par la commission est mise aux voix et adoptée.

Le cit. FAYOLLE fait, en remplacement du citoyen Platon et au nom de la commission des finances, un rapport sur la demande du receveur municipal, en décharge des non-valeurs pour 1847.

Il résulte de ce rapport, que le montant total des non-valeurs ou sommes irrécouvrables arrivent au chiffre de 900 fr., et que la demande en décharge est fondée en tous points. En conséquence, le rapporteur conclut dans un sens favorable. Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

Le cit. BARNY explique au conseil que la commission du contentieux a été saisie de la demande de M. Bissuel, architecte, en main-levée d'une inscription d'office mal-à-propos, prise sur sa maison de la rue Gentil; que le rapport dont il a été chargé n'a pu être préparé à cause de quelques difficultés pour la solution desquelles il importe que la commission se réunisse de nouveau; à la prochaine séance, le rapport sera présenté au conseil.

Le cit. GUILLAUD, au nom de la commission des finances, fait un rapport sur le compte de gestion du receveur municipal pour le dépôt de mendicité pendant l'année 1847. Ce compte étant, de tous points, conforme aux instructions sur la matière, et la commission l'ayant examiné avec soin, propose de l'approuver.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

Le cit. VALOIS, au nom de la même commission, fait un rapport sur le budget supplémentaire de 1848.

Ce rapport signale une omission faite à la section 3 des nouveaux crédits à ouvrir, d'une somme de 824 fr. due au sieur Plan, architecte, pour diverses expertises par lui faites dans l'intérêt de la ville, en l'année 1847, à raison de terrains livrés à la voie publique.

Après avoir passé en revue les différents articles dont se compose ce budget, le rapporteur appelle l'attention du conseil sur trois points principaux qui ont donné lieu à un examen approfondi de la part de la commission.

Sur le premier point, qui est relatif à l'impôt des 55 centimes, la commission propose l'adoption de la délibération suivante :

« Le conseil municipal de la ville de Lyon,

« Vu le décret du 27 mars 1848;

« Vu le décret du 5 mai suivant;

« Vu la délibération du 22 juin;

« Vu l'exposé des motifs présentés par M. le maire à l'appui du budget supplémentaire de 1848;

« Considérant que les circonstances exceptionnelles dans lesquelles la ville de Lyon s'est trouvée à la suite des événements du mois de février dernier, ont abaissé ses recettes et accru ses charges dans une telle proportion, qu'il serait impossible de couvrir les dépenses par les moyens ordinaires, et qu'à défaut des ressources extraordinaires sur lesquelles elle a dû compter, elle serait fatalement amenée à la suspension complète de tous les services municipaux;

« Considérant que, par un décret du 27 mars dernier, la ville a été autorisée à s'imposer extraordinairement à concurrence de 55 centimes sur le montant des quatre contributions directes; que cette autorisation n'aurait été qu'une formule mensongère, si elle n'eût pas laissé à la ville la faculté de régler la quotité et l'emploi de son impôt; que, dès-lors, cette contribution avait un caractère purement communal, et devait forcément prendre place, soit pour la recette, soit pour la dépense, dans la caisse et dans le budget de la ville;

« Considérant que la pensée du gouvernement était en parfait rapport avec cette interpellation, puisque, à la date du 3 mai, un second décret a été rendu, portant la disposition suivante : « La ville de Lyon est autorisée à emprunter, « soit avec publicité et concurrence, soit directement, de la « caisse des dépôts et consignations, à un intérêt qui ne « pourra excéder 5 % », une somme de 1,500,000 fr. remboursables sur le produit de l'impôt extraordinaire de 55 centimes approuvé par un décret du 27 mars 1848, au fur et à mesure de la perception. »

« Considérant que, si un emprunt eût été contracté sous la foi de ce décret, il serait impossible d'admettre que le recouvrement des 55 centimes ne fût pas affecté spécialement à son remboursement; que, dès-lors et l'emprunt n'ayant pas été réalisé, on ne pouvait contester à la ville le droit de retirer son impôt extraordinaire, au fur et à mesure de perception, pour l'employer aux mêmes besoins auxquels l'emprunt est destiné, c'est-à-dire aux dépenses courantes de ses services municipaux;

« Considérant que, à la date du 22 juin dernier, le conseil municipal, usant du droit qui lui était conféré par le décret du 27 mars, a voté la contribution extraordinaire de 55 centimes, mais sous la condition formellement exprimée : « que

les sommes provenant de cet impôt seraient perçues comme impôt communal; » que, dès-lors, cette contribution serait illégalement levée et employée, si un autre caractère lui était donné ou si elle était détournée de sa destination;

« Considérant qu'à défaut par l'autorité supérieure d'avoir approuvé la délibération du 22 juin, et porté une décision définitive sur la nature et l'emploi de cet impôt, la plupart des habitants ont refusé et refusent encore de l'acquiescer; qu'un plus long retard en rendrait le recouvrement de plus difficile, et que les non-valeurs, résultat infaillible de cette situation déplorable, agiteront une nouvelle perturbation dans les finances de la ville;

« Considérant que, dans le cas même où le gouvernement serait fondé à réclamer contre la ville une portion quelconque de la dépense des travaux généraux exécutés par les ateliers nationaux, ce qui serait contraire à toutes les règles administratives et à tout principe d'équité, il serait utile aux intérêts des deux partis de séparer deux questions qui sont complètement distinctes, et de rentrer dans la légalité, en permettant à la ville de percevoir et d'appliquer à sa véritable destination la contribution communale qu'elle s'est volontairement imposée.

« Délibère :

« Que l'impôt de 55 centimes sur les quatre contributions directes, voté en conformité des décrets des 27 mars et 5 mai dernier, ne peut être perçu que pour être versé dans la caisse municipale, afin d'être employé aux besoins actuels et urgents de la ville et aux services courants;

« Que le citoyen maire est, en conséquence, invité à se pourvoir de nouveau auprès du gouvernement pour faire lever immédiatement les obstacles qui se sont opposés jusqu'à ce jour, soit à ce que la délibération du 22 juin dernier fût approuvée, soit à ce que les recouvrements de l'impôt fussent versés dans la caisse municipale, obstacles qui auraient les plus funestes conséquences pour les finances de la ville, s'ils devaient encore se prolonger.

« Qu'enfin le montant présumé de la contribution de 55 centimes sera, suivant la proposition du citoyen maire, porté en recettes au budget supplémentaire de 1848.

« Fait à Lyon, en séance, le 17 novembre 1848. »

(La suite à un prochain numéro.)

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 1^{er} décembre.

Le cit. LAGRANGE demande la parole pour une motion. (Sensation marquée.) Il demande que les citoyens retenus par maladie dans les hôpitaux aient les moyens de concourir à l'élection du 40 décembre.

Il demande pour les patriotes lyonnais, victimes de la royauté de Louis-Philippe, une allocation de 500,000 fr.

Il réclame, au nom des détenus de juin prisonniers à Cherbourg, à l'île de Ré, et qui se plaignent du régime moins que confortable... (on rit), auquel ils sont astreints.

Enfin, il dépose une pétition d'un certain nombre de citoyens de Lyon, qui réclament pacifiquement et énergiquement (on rit) une amnistie.

Le citoyen Lagrange demande que la discussion soit fixée à jeudi.

Voix : Après le budget.

Le cit. LAGRANGE : De suite, citoyens, de suite; je ne veux pas que l'acte de clémence qu'on vous demande soit laissé au président que vous nommerez comme acte de joyeux avènement.

Le cit. BINEAU s'oppose à ce qu'aucune discussion prime celle du budget.

L'Assemblée décide que les propositions et le projet de loi dont a parlé le citoyen Lagrange seront discutées immédiatement après le budget.

Elle reprend la discussion du budget des finances, chapitre des postes.

Le citoyen Arago défend son amendement.

La séance est levée à six heures.

PARIS, 3 décembre 1848.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

Les réunions électorales se multiplient sur tous les points de Paris. Chaque candidat a ses siennes. Ces réunions n'ont même plus le caractère de discussions préparatoires. Chacun y arrive avec un parti pris; et, de part et d'autre, on éconduit sans cérémonie aucune les opposants. On ne discute pas des droits; on s'occupe seulement des moyens de faire valoir et de propager des droits reconnus et admis d'avance.

Il faut reconnaître cependant que la lutte est incessante dans les réunions qui se disent, à l'envi l'une de l'autre, démocratiques et sociales. La fraction parlementaire de ce parti va de club en club prêcher la mission en faveur de M. Ledru-Rollin; et, d'un autre côté, les socialistes purs tiennent bon pour Raspail.

Sur plus d'un point, le débat dégénère en voies de fait. Généralement on laisse les Ledru-Rollinistes s'installer, ou tout au moins louer la salle et préparer le bureau; puis, au moment d'ouvrir la séance, Merlieux, Chauvelot, Bonnard ou Bernard arrivent avec leurs amis, s'emparent des sièges réservés aux officiers du club et, sous le prétexte de la liberté de discussion, conduisent le débat comme ils l'entendent.

Tout fait croire qu'entre les deux candidatures rouges, celle de Raspail Triomphera. On espère pour lui 4 ou 500,000 voix contre 200 à 250,000 qui devront échoir à son adversaire.

Il est plus difficile de supporter les chances possibles de M. Lamartine, à qui viendront les républicains qui, pour des raisons assez diverses, ne veulent voter ni pour M. Cavaignac, ni pour M. Ledru-Rollin. On peut guère parler de ce chiffre à plus de 150 à 200,000.

Voici donc 7 à 800,000 voix républicaines à distraire des chiffres qui doivent concourir à donner la majorité à M. Cavaignac ou à M. L. Bonaparte, en ajoutant à ce chiffre 250 à 300,000 voix qui, de toute nécessité, seront perdées sur des candidatures isolées : on voit que si le nombre des votants est de 6 millions, il faudrait les trois cinquièmes des suffrages à l'un ou à l'autre de MM. Cavaignac ou L. Bonaparte, pour leur faire une majorité absolue. Or, on peut douter qu'un tel résultat puisse être obtenu; et, selon toute probabilité, c'est à l'Assemblée que reviendra en définitive la responsabilité de l'élection.

— Dans la lutte sans trêve ni merci, qui a lieu en ce moment entre les socialistes et les démocrates, les partisans de M. Raspail contestent à M. Ledru Rollin jusqu'à l'honneur d'avoir proclamé la République le 24 Février.

Jusqu'à présent on croyait que la régence n'avait eu que M. Crémieux pour partisan dans le gouvernement provisoire, mais le *Peuple* de M. Proudhon raconte aujourd'hui que M. Raspail dut intervenir, conduisant après lui le faubourg Saint-Marceau; et que c'est seulement sous le coup de sa menace que M. Ledru-Rollin aurait proclamé la République.

— Il paraît qu'une réunion électorale bonapartiste s'était installée il y a quelques jours dans la salle Ronsin, faubourg Saint-Antoine. Le club a été envahi par les socialistes qui s'étaient munis, rue de Lappe, de différents objets de chaudronnerie et qui ont donné à ceux que le peuple appelle les barbes teintes, un affreux charivari.

— Les receveurs généraux de tous les ressorts de la République avaient été priés et sollicités d'envoyer au ministère de la justice des renseignements aussi complets que possibles sur les chances présidentielles du général Cavaignac auprès des justiciables qu'ils administrent, mais ils avaient obstinément refusé de répondre à cette interrogation; depuis lundi dernier, c'est-à-dire 48 heures après le triomphe de tribune du chef du pouvoir exécutif, les communications de toutes natures ont continué à affluer la place Vendôme.

— On a dû remarquer dans les dépêches de M. d'Harcourt cette phrase. — Ces excès nous feront peut-être regretter de n'avoir pas, dans le temps, donné quelque appui au Souverain-Pontife. — Il paraît que cet appui avait été demandé par notre ambassadeur au mois d'août.

— M. Drault, représentant du peuple dans le département de la Vienne, procureur-général près la Cour d'appel de Poitiers, est mort hier à Paris.

— Dimanche dernier, à Carcassonne, Mme Trinchant, femme du représentant de ce nom, a été accostée, en sortant de la messe, par un individu qui lui a montré un poignard caché sous sa veste, en lui disant que cette arme était destinée à frapper son mari, après la session de l'Assemblée Nationale, pour le punir de sa trahison envers le parti qui l'a nommé. Cette scène a fait la plus vive impression sur l'esprit de Mme Trinchant.

— Le bureau de l'Assemblée nationale se rendra, dit-on, à Bourges, pour recevoir le Saint-Père. Le nonce apostolique et les évêques membres de l'Assemblée pensent que sa Sainteté préférera habiter cette ville, à cause de son magnifique palais archiépiscopal, l'un des plus beaux édifices qui existent en France, et de son antique basilique.

— M. le préfet de police vient de prescrire des ordres très sévères à l'occasion de certains bruits qui ont couru sur des dépôts clandestins d'armes et de munitions de guerre. Une surveillance rigoureuse est exercée dans plusieurs quartiers de Paris signalés particulièrement à l'attention de l'autorité.

— Le 15^e convoi des colons algériens devait partir ce matin du port Saint-Bernard, mais il a été ajourné à jeudi prochain.

— On assure que la reine d'Espagne est enceinte de six mois.

— Le *Moniteur* publie deux tableaux communiqués par l'état-major général et précédés des réflexions suivantes :

Le tableau n° 1 montre quels sont les corps de troupes qui ont été mis en mouvement le 23 juin. A quelle heure ils ont reçu les divers ordres. Comment ces ordres ont été exécutés. Quelle distribution de troupes il en est résulté.

Le tableau n° 2 fait voir ce qu'étaient devenues les troupes à la fin du combat, et à quel point de dispersion les choses en étaient venues par la nécessité de garder les positions successivement enlevées à l'insurrection. Il démontre que si

dans la matinée du 23 elles avaient, dès l'abord, couru partout où s'élevaient des barricades, elles se seraient trouvées le lendemain sans ensemble, sans commandement, sans moyens de subsistance et infailliblement exposées à combattre avec désavantage.

Voici la récapitulation des troupes de ligne dans les journées du 23 juin dans les trois arrondissements de commandements organisés pour combattre l'insurrection.

1^{er} arrondissement de commandement. — Quartier général porte St-Denis : 14 bataillons d'infanterie, 2 escadrons de cavalerie.

2^e arrondissement de commandement. — Quartier général Hôtel-de-Ville : 10 bataillons d'infanterie, 1 escadron de cavalerie.

3^e arrondissement de commandement. — Quartier général place de la Sorbonne : 5 bataillons d'infanterie, 4 escadrons de cavalerie.

Assemblée Nationale : 3 bataillons d'infanterie, 13 escadrons de cavalerie.

Vincennes : 4 bataillons d'infanterie.

Total des troupes : 36 bataillons d'infanterie, 20 escadrons de cavalerie.

— La réunion électorale préparatoire de la Redoute, dans la séance du 28 novembre, a unanimement fait défense aux citoyens Proudhon et Félix Pyat de se livrer à une lutte fratricide, dans laquelle le parti démocratique et social n'aurait qu'à déplorer la victoire quelle qu'elle fût...

Voulant faire bien connaître ses sentiments, puisés dans la doctrine du Christ, les démocrates réunis dans la salle de la Redoute déclarent qu'ils ne croient pas que l'honneur terni puisse être lavé dans un bain de sang. Le duel n'est à leurs yeux qu'un vieux reste des temps de barbarie, qu'un véritable assassinat qui doit disparaître à jamais des mœurs d'un peuple socialiste; en conséquence, ils en votent à l'unanimité l'abolition et applaudissent à la création d'un tribunal d'honneur.

EXTERIEUR.

Angleterre. — Le *Times* applaudit à l'expédition française de Civita-Vecchia, louable et nécessaire en elle-même, dit-il, et il voudrait que l'escadre anglaise participât au moins par sa présence à l'accomplissement d'un devoir si essentiel pour la tranquillité et la paix de l'Italie.

Nous sommes heureux d'annoncer, sur la foi d'un correspondant de Messine bien informé, qu'un arrangement presque immédiat de la dispute entre le roi de Naples et ses sujets siciliens, est à la veille d'être conclu. Un des premiers résultats de cet arrangement sera la reddition de la forteresse de Messine et l'évacuation de l'île par les troupes royales.

On assure que le lord lieutenant, qui a passé plusieurs semaines en Angleterre, doit retourner à Dublin mercredi prochain.

NOUVELLES LOCALES.

Deux voleurs qui, cette nuit, s'étaient introduits dans le magasin de M. Gleyre, marchand de rubans, rue St-Côme, ont été surpris par des agents de la force publique au moment où ils remplissaient de rubans un sac.

Attirés par la lumière qui filtrait à travers les ais de la devanture, ces agents s'étaient introduits près des voleurs dont ils se sont emparés, après une lutte où l'on nous assure qu'un des assaillants a été frappé de deux coups de poignard.

— L'agitation électorale que l'on remarquait déjà dimanche soir, dans les clubs en plein vent des Terreaux, avait aussi gagné, hier soir, la place Bellecour.

Raspail, Cavaignac et Bonaparte faisaient seuls les frais de la discussion, qui a fini par s'échauffer tellement, que des paroles on en est venu aux gestes, et que la place est restée,

non pas aux meilleures raisons, mais aux plus forts arguments.

— Le sieur Lagrelet (Philibert), rentier, âgé de 74 ans, qui soupait samedi soir, vers neuf heures, dans le restaurant de M. Poble fils, place des Célestins, fut saisi tout à coup d'une attaque d'apoplexie foudroyante, et la mort fut instantanée.

Tout secours des hommes de l'art ayant été sans succès, le cadavre fut transporté dans son domicile, rue Grenette, 10.

— Les ennemis de la République ne reculent devant aucun moyen pour effrayer la population honnête et de bonne foi. Sait-on ce qu'ils viennent d'imaginer? Ils ont fait imprimer une quantité d'assignats qu'ils jettent dans le public, afin de faire croire que nous sommes revenus au temps de ce papier-monnaie.

Nous avons cru devoir signaler ces odieuses manœuvres pour que l'honnêteté publique en fasse justice.

(Censeur.)

— On lit dans l'*Avenir républicain* de Saint-Etienne du 3 décembre :

« M. Freslon, ministre de l'instruction publique et des cultes, a traversé Saint-Etienne ce matin; il se rend à Marseille au devant du pape. »

— Nous avons dit que « M. le ministre du commerce venait d'ordonner un million en faveur de ceux de nos concitoyens qui ont contribué à la confection des écharpes et des drapeaux. » On a cru généralement que cette somme allait être remise aux fabricants qui, en vertu de la convention faite avec le commissaire extraordinaire du gouvernement, le citoyen Emmanuel Arago, devaient être entièrement payés de leurs étoffes le 1^{er} juillet dernier, et auxquels il est encore dû 1,400,000 fr.

Mais on nous annonce qu'à l'instigation du citoyen E., le million ordonné serait dévolu aux personnes, plus favorisées, qui ont fait ou qui font des fournitures et des travaux pour les hampes, les franges et autres accessoires des drapeaux et des écharpes; d'où il résulterait que le paiement de la dette du gouvernement à l'égard des fabricants de Lyon, qui devrait être acquittée depuis cinq mois, se trouverait encore retardé.

On nous dit, de plus, que ces derniers, désappointés et poussés à bout, ont assigné, à ce sujet, M. le préfet, représentant du gouvernement à Lyon, au tribunal de commerce, pour l'audience d'aujourd'hui mardi.

Un pareil fait, absolument sans exemple avant la révolution de Février, serait vraiment déplorable, nous serions heureux de le voir démentir.

(Courrier.)

— On nous prévient d'un nouveau genre d'industrie pratiqué en ce moment dans notre ville, et nous le livrons à la publicité dans un intérêt général.

Un jeune homme de 28 à 30 ans, ayant été occupé dans diverses études de notaire et dans un bureau d'enregistrement, abuse du nom de ses anciens patrons, et se présente auprès de leurs clients pour leur emprunter momentanément de petites sommes; jusqu'à ce jour, il a prétexté le plus ordinairement qu'elles lui étaient nécessaires pour parfaire des droits d'enregistrement, et il promet de les rapporter le lendemain. Il est inutile d'ajouter qu'on ne sache pas qu'aucun remboursement ait encore été effectué.

CONDITION DES SOIES. — Mardi 5 décembre 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 85. — Cuvres, 68. — Grèges, 17. — Dernier numéro, 252.

Spectacles du 5 décembre 1848.

Grand-Théâtre. — La Juive.
Théâtre des Célestins. — Horace et Caroline. — Le chevalier d'Essoigne. — Une Femme qui se jette par la fenêtre.

Le Directeur-Gérant, JAGGOTTET.

Les Insertions et les Avis se reçoivent à Lyon, rue Centrale (angle de la rue Grenette).

INSERTIONS ET AVIS.

Le prix des Insertions et des Avis est fixé à 15 c. par ligne, qui se paie, comme d'usage, à l'avance.

AVIS.

Une JEUNE DAME désirerait un emploi de dame de compagnie; elle donnerait tous les renseignements désirables. S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE DE PH. QUET, à Lyon,

Rue de la Préfecture, n. 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis. Dépôt des Capsules au Baume de Copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font des exercices.

SPECIALITÉS DE SIROPS COMPOSÉS.

Pharmacie du Nègre, rue Dubois, n° 3.

F. ABBAT, PHARMACIEN.

Sirop de salsepareille concentré.
— de Larrey, avec et sans addition.
— dépuratif anti-dartreux.
— d'escargots et de pâte.
— anti-syphilitique.

Se vendent par bouteilles, 1/2 et 1/4.
Injection anti-gonorrhéique, 5 f. le flacon.

PATE PECTORALE DE GEORGÉ,

Pharmacien d'Épinal (Vosges),

La seule infaillible pour la prompt guérison des

RHUMES, CATHARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France, et à Lyon, au dépôt général, chez MM. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 43, et BRUNY-CHANEL, droguiste, rue Lanterne, 12. On ne doit confier qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ, parce qu'il y a des contrefaçons.

EN VENTE LA LIBRAIRIE THÉÂTRALE

De DUPERRÉ ET FILS,

Rue de la République, 9, à l'angle de la rue François Dauphin.

COLLECTION complète de pièces de théâtre, publiées dans la Bibliothèque dramatique, le Magasin théâtral, la France dramatique, le Répertoire dramatique, etc. On y trouve un grand choix de livres classiques, histoires, voyages, mémoires, nouvelles, romans, Guides, Cartes et Plans, Cabinet d'abonnement à la lecture des mieux assortis.

Bureau central d'Abonnement

FONDÉ A LYON EN 1780.

Abonnement à tous les journaux de Paris, de Lyon, des provinces et de l'étranger.

Revue et Brochures. — Annonces et Insertions.

M. PHILIPPE-BAUDIER,

7, rue St-Dominique, près le passage Coudere.

L'administration reçoit les Annonces aux journaux de Paris et des provinces.

SIROP ET PATE PECTORALE

D'ESCARGOTS

Préparés au sucre candi.

Chez MALIGNON, pharmacien, grande rue Mercière, 11, à Lyon.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompt et radicale des Maladies secrètes et de la peau. Vice du sang, Dartres, Gâles, etc., etc., par l'ESSENCE concentrée de Salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal.

Prix : 5 francs le flacon.

INJECTIONS INFALLIBLES, Extraits du Traité de Thérapeutique du D^r LUPI.

Pour guérir en quelques jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

Prix : 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'Hôtel du Parc.

N. B. On ne saurait mettre en doute la service que nous rendons à l'humanité en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules, et tout le long attirail mercantile dont on a l'habitude de gorger le malade. Non seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes, le mal vénérien; seuls moyens de se débarrasser, en très-peu de temps, d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très ennuyeuse, et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

Lyon, imp. de MAUGIN-RUSAND, rue Centrale